

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'ACHAT DE PETROFINA PAR PETRO-CANADA—L'ÉTUDE DES DOCUMENTS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, comment le vice-premier ministre peut-il imaginer que le Vérificateur général réussira à obtenir suffisamment de renseignements sur une transaction de 1.7 milliard de dollars au cours d'une séance de comité d'une heure et demie? Pourquoi ne pas remettre au Vérificateur général les documents dont il a besoin pour son étude au lieu de l'envoyer poser quelques questions lors d'une séance d'un comité?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources l'a expliqué à la Chambre, le Vérificateur général a reçu tous les documents que le ministère est en mesure de lui remettre pour lui permettre d'effectuer son travail. Si M. Dye désire d'autres documents précis, il ne les a pas réclamés jusqu'à présent, du moins à ma connaissance.

M. Cassidy: Il s'est adressé aux tribunaux pour les obtenir.

M. Nielsen: J'ai lu les plaidoiries dans cette affaire. C'est pour obtenir toutes sortes de documents du Conseil privé qu'il a intenté une action en justice. En ce qui concerne le rachat de Petrofina par Petro-Canada, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources lui a procuré tous les documents que le gouvernement peut lui remettre.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA VÉRIFICATION DES INVESTISSEMENTS DANS LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Je vais lui donner le temps de revenir à sa place.

M. Turner (Vancouver Quadra): Avez-vous fait une répétition, Perrin?

M. Blenkarn: Le ministre a déclaré publiquement que le gouvernement avait perdu 1.5 milliard de dollars à cause des crédits d'investissement pour la recherche et le développement. On peut en conclure que le Canada a donc perdu environ 3 milliards de dollars d'investissements en R et D qui auraient dû être effectués dans notre pays. Que fait le ministre pour s'assurer que les investissements en R et D ont effectivement lieu? Va-t-il s'en prendre aux gens qui détournent ces crédits à l'investissement de leur destination? Quelle mesure prend-il dans ce domaine?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, si j'avais su que c'était la question qu'il voulait me poser, j'en aurais parlé au député quand j'étais à côté de lui.

Le gouvernement s'intéresse effectivement beaucoup aux demandes de crédit d'impôt pour la R et D, dont le nombre est

Questions orales

vraiment impressionnant. Le gouvernement examine les demandes pour s'assurer qu'elles sont toutes légitimes et que personne ne profite indûment du système. Quand nous découvrons l'existence d'une fraude, nous prenons naturellement les mesures qui s'imposent.

* * *

LA CONSTITUTION

LE BILLET DE CIRCULATION UNILINGUE DU QUÉBEC—LE FACTUM DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question concernait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En son absence, je la poserais au ministre de la Justice, ce ministre insouciant et désinvolte qui ne se donne même pas la peine de lire l'exposé des faits présentés en son nom devant les tribunaux. A-t-il lu le dossier de l'affaire MacDonald qui concerne le droit des Canadiens anglophones à obtenir les documents en anglais devant les tribunaux du Québec? Je voudrais d'abord savoir si le ministre a lu ce document.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député a lu le document, mais il ignore encore tout de la question.

M. Gauthier: Monsieur le Président, le ministre a bien peu de tenue. Il ne sait même pas comment répondre à une question.

ON DEMANDE LE RETRAIT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, le ministre vient donc d'admettre qu'il n'a pas lu le document. Voudrait-il au moins se rétracter? Le ministre fait vraiment preuve d'arrogance.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député s'énerve en faisant d'une broutille juridique une véritable montagne. Ce n'est pas très heureux.

● (1450)

C'est en 1983 que le gouvernement a décidé d'intervenir dans l'affaire MacDonald dont le député a parlé. Je me suis renseigné sur l'exposé des faits ainsi que sur la position juridique du gouvernement. L'avis juridique du ministère de la Justice n'a pas changé depuis cinq ou six ans. C'est la même position que nous avons défendue dans le cas Bilodeau qui a été reçu par la cour d'appel du Manitoba, et il en est de même pour la cause dont il parle.

Je pense que, d'une façon générale, les contraventions devraient être émises dans les deux langues à Montréal, mais du point de vue juridique, selon l'article 133 de la Constitution, nous croyons qu'il n'est pas nécessaire qu'elles soient rédigées dans les deux langues et qu'une seule langue officielle suffit. Il faut voir la différence entre ce que dit la loi et ce qu'elle devrait dire.